



COMMUNE D'AVUSY
CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 02-2023

Proposition du Maire relative à la création d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 11'500,- pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293EP sur le tronçon 292-293EP

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) d'Avusy,

Vu les actions actuellement inscrites dans ledit PGEE,

Vu la mise à jour de la planification technique et financière dudit PGEE, en accord avec le Fonds intercommunal d'assainissement,

Vu la nécessité de réaliser une étude-diagnostic du réseau d'eau pluviale qui arrive en amont de la chambre 293 EP afin d'en préciser le bassin versant et de définir les travaux de réhabilitation appropriés selon la fiche action E.2.71.4,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

D É C I D E

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 11'500.- pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293EP sur le tronçon 292-293EP.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 7206.31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le délai référendaire expire le 27 mars 2023.



René JEMMELY, maire

Avusy, le 15 février 2023.